

## TRAITEMENT DES REQUÊTES – septembre 2015

<b>ILOT 1 – CENTRE VILLE</b>	
<b>Demandes</b>	<b>Réponses apportées</b>
<b>ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT</b>	
<b>ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES</b>	
<b>Demande de banc place Francis Planté devant le lycée</b>	Mobilier installé par le PTM
<b>Serait-il possible de mettre un panneau signalant le cimetière Ste Anne sur le Bd Nord car certaines personnes ne se repèrent plus et ne retrouvent plus le cimetière.</b>	Le cimetière de St Anne est un site privé de la propriété du Centre Hospitalier de Mont de Marsan. Par conséquent, la collectivité ne peut procéder à cette signalétique. La demande est transmise au Centre Hospitalier.
<b>ILOT 4 – HIPPODROME</b>	
<b>Dans la mesure où les containers ont été déplacés à Melmoss, serait il possible de retirer le cache container en brande impasse des Grands Pins... des personnes continuent à y déposer des déchets alors que les containers ne sont plus là. La brande récupérée pourrait être replacée sur le nouveau site.</b>	En cours de traitement
<b>ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE</b>	
<b>En l'absence de banc à l'arrêt TMA avenue de Borda, les usagers s'assoient et les enfants montent sur la murette. Un banc à cet arrêt pourrait il être envisagé ?</b>	Banc installé septembre 2015 par le PTM
<b>ILOT 6 – SAINT MEDARD</b>	
<b>Demande d'un panneau d'affichage au centre commercial pour communiquer sur les manifestations et infos pratiques</b>	L'installation de vitrines d'affichage destinées à l'information et la communication a également été proposée par les membres de la commission Solidarité. Ce projet à l'étude devrait concerner chaque îlot. La présente demande sera prise en compte dans cette étude.

<p><b>Lotissement du Battan : les trottoirs et sols ne sont pas stabilisés. Les habitants du lotissement communal demandent un revêtement imperméable et résistant (le goudronnage prévu à l'origine n'a jamais été fait...)</b></p> <p><b>Des ravinements importants ont eu lieu et les garages des riverains rue Henri Matisse s'inondent. Contacter M. Curculosse au n° 13, Mme Sancha n° 11 et Mme Labarsouque n° 2</b></p> <p><b>Les bouches d'égout n'ont pas été débouchées depuis longtemps devant certaines habitations ou mal entretenues ... la végétation y pousse.</b></p>	<p>Concernant les ravinements et les avaloirs bouchés, le nettoyage des avaloirs de la rue Henri Matisse a été réalisé et l'ensemble des avaloirs du quartier ont été contrôlés par les services compétents du Pôle Technique et de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement.</p> <p>Concernant les trottoirs des lotissements, conformément aux directives actuelles ces derniers ne doivent plus être imperméabilisés afin de ne pas contribuer à la saturation des réseaux d'eaux pluviales dans le cas de fortes précipitations et permettre également de contribuer au maintien des nappes souterraines par infiltration des eaux de pluie.</p> <p>La solution actuelle est le traitement des trottoirs en grave calcaire stabilisée (calcaire de St Martin d'Oney). Concernant le quartier du Battan, cette opération n'est pas prévue dans le planning et budget de réfection de voirie 2016.</p>
<p><b>Le square des Forthysias n'a pas été tondu de tout l'été. Les enfants n'ont pas pu jouer, les herbes étant trop hautes.</b></p> <p><b>Beaucoup de passage sur la voie verte, dommage que notre square avait l'air à l'abandon</b></p>	<p>En cours de traitement</p>
<p><b>Demande d'une boîte à livres sur le quartier. Le principe est simple : installer une boîte dans le quartier accessible à tous afin que les habitants puissent y déposer leurs livres et emprunter de nouveaux.</b></p>	<p>En cours de traitement</p>
<p><b>ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE</b></p>	
<p><b>Les riverains de Laguille demandent que les containers qui ont été déplacés soient habillés comme ils l'étaient avant leur déplacement</b></p>	<p>En cours de traitement</p>
<p><b>Demande engazonnement et pose de traverses sur l'espace vert situé Avenue de Chourié à l'entrée de la résidence « Les Hortensias ». Le Conseil de quartier a émis un avis défavorable pour l'engazonnement de cet espace détérioré et demande simplement la pose de traverses.</b></p>	<p>En cours de traitement</p>
<p><b>Le trottoir à hauteur du n° 14 de l'Avenue de Lahire et devant les containers est très endommagé et impraticable par temps de pluie.</b></p>	<p>En cours de traitement</p>

<p><b>La mise en place d'un banc (qui pourrait être un banc de récupération) est demandée à l'arrêt de bus « La Fougeraie » situé sur l'avenue Jean-Jacques Rousseau.</b></p> <p><b>Demande assez urgente car les riverains ont entendu parler d'une pétition qui avait été faite pour le même objet par des riverains de St Médard afin d'obtenir satisfaction.</b></p>	<p>Un banc a été installé a l'arrêt de bus de la Fougeraie au mois de juin dernier par les services compétents du Pôle Technique, suite à la demande d'une riveraine.</p> <p>Le Pôle Technique n'a pas connaissance d'une pétition de la part de riverains de St Médard concernant la mise en place d'un banc.</p> <p>Une demande a été faite de la part d'un riverain pour la mise en place d'un banc à l'arrêt de TMA du Laudot avenue de Villeneuve. Cette dernière n'a pas été retenue car la largeur insuffisante du trottoir ne permet pas cette installation.</p>
<p><b>Suite à la prolifération de rats constatée à proximité de l'espace vert du boulevard du Sénateur Draigneuz, il est demandé si une campagne de dératisation est prévue.</b></p>	<p>La Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement réalise des campagnes annuelles de dératisation au mois de juin sur l'ensemble du réseau d'eaux usées de la commune.</p> <p>Des opérations supplémentaires peuvent être effectuées ponctuellement sur un secteur déterminé.</p> <p>A ce titre, la présente demande a été transmise à ces derniers pour intervention de leur part si nécessaire.</p> <p>Pour information, les opérations de dératisation ne peuvent être réalisées que dans des endroits confinés (bâtiments, égouts, etc...) afin de pouvoir cibler et contrôler leurs effets et leurs conséquences. Les méthodes utilisées (piégeage ou empoisonnement) ne peuvent être mises en œuvre sur des espaces verts ou autres espaces publics ouverts, afin d'éviter tout risque pour le public et les animaux.</p>
<p><b>ILOT 8 – BOURG NEUF / CROUSTE</b></p>	
<p><b>Le passage pour piétons, situé à côté de l'intersection Boulevard Jean Larrieu / avenue Eloi Ducom pourrait il être déplacé ? Si on le déplace au niveau du n° 633, les personnes en fauteuil roulant venant de la MAS n'auront à traverser qu'une seule fois pour se promener avenue Eloi Ducom</b></p>	<p>La création d'un passage piéton supplémentaire sur l'avenue Eloi Ducom à l'amont de l'intersection en question nécessite une reprise des matériaux du trottoir afin d'encastrer des dalles podotactiles, tel que cela a été fait sur les autres passages piétons lors de la réalisation de l'aménagement de l'avenue.</p> <p>La configuration actuelle des passages piétons à ce même carrefour permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la voie piétonne de l'avenue Eloi Ducom. A ce titre, il ne semble pas justifié d'effectuer de telles modifications.</p>

<p><b>Danger au 613 avenue Eloi Ducom : plaque très régulièrement soulevée</b></p>	<p>Signalé à Allo Mairie</p>
<p><b>ILOT 9 – ARENES</b></p>	
<p><b>Canisac demandé sur l'espace vert devant l'école du Pouy</b></p>	<p>Mobilier installé par le PTM</p>
<p><b>Rue Charles Despiau :</b>  <b>Boucher les trous sur le trottoir situé à la hauteur du mur et de la clôture de la pisciculture.</b>  <b>Proposer au service des espaces verts une plantation de type prairie fleurie sur la partie haute du terrain de la pisciculture bordant la rue Charles Despiau</b></p>	<p>Les services compétents du Pôle Technique interviendront prochainement pour réparer les trous sur le trottoir.</p> <p>Concernant la plantation de prairie fleurie, le terrain en question étant privé, la commune n'a pas la compétence pour l'aménager.</p>
<p><b>Serait il envisageable de remettre en place le miroir qui existait dans la rue Ulysse Pallu au niveau de la jonction avec la rue Martron ? Ce miroir permettait à ceux qui montaient la rue Ulysse Pallu de voir les véhicules arrivant de la gauche.</b></p>	<p>La nouvelle configuration du carrefour des rues Matron / Ulysse Pallu conjuguée à la limitation à 30 km/h n'implique pas la nécessité de mise en place d'un miroir.</p> <p>Par conséquent, cette demande ne sera pas retenue.</p>
<p><b>Remplacer les 2 tronçons de la rue St Pierre à 30 km/h par la mise à 30 km/h de la <u>totalité</u> de la rue St Pierre</b></p>	<p>La rue St Pierre est actuellement à 30 km/h sur un seul tronçon depuis le bd. de la Brigade Carnot jusqu'à la place St Louis, soit sa quasi totalité.</p> <p>Il demeure au début de cette même rue un court tronçon de 60 mètres (du bd. Levi Strauss au bd. De la Brigade Carnot) qui, dans la continuité de la rue Camille Brettes, est limité à 50 km/h.</p> <p>Les services compétents du Pôle Technique vont installer un panneau 30km/h au début de ce tronçon (carrefour Levi Strauss / rue St Pierre) afin que cette limitation de vitesse couvre la totalité de la rue St Pierre. Un arrêté municipal sera édité en conséquence.</p>